

Hors-Série : Prestations collectives



SNU NORMANDIE
MARS 2016



Nous revenons vers vous pour un troisième numéro spécial. Ainsi nous terminons notre information concernant les ASC. Aujourd'hui ce numéro est consacré aux prestations collectives.

Notre information au travers des 2 premiers numéros a permis à certain-es de se rendre compte à quel point la politique menée par le SNU leur serait favorable. Même si nous n'arriverons pas à convaincre tout le monde, nous avons poursuivi notre travail afin de lutter contre les (fausses) idées reçues à propos des ASC du SNU.

La première est que les ASC ne sont pas issues d'une cotisation des agents, mais bien une enveloppe correspondant à 2.5% de l'ensemble des salaires de tous les agents.

Aussi, vous trouverez sur notre site Internet un outil qui vous servira à calculer votre quotient familial ainsi que votre résultat personnel du comparatif entre la politique menée par le SNU en Basse-Normandie et celle pratiquée en Haute-Normandie. Testez-le, vous verrez que les résultats dans une très grande majorité des cas, sont édifiants ! Ainsi dans plus de 80% des cas, le personnel est gagnant, VOUS êtes gagnant(e) grâce aux ASC version « Quotient Familial ».

N'hésitez pas à faire connaître cet outil, à en discuter entre vous. C'est grâce à vous que l'on pourra étendre cette mesure à tous les salariés de Pôle emploi Normandie.

N'hésitez pas à vous abonner ☺.

ASC : ŒUVRES SOCIALES ?

La subvention de l'Établissement pour les Activités Sociales et Culturelles correspond à 2,5% de l'ensemble des salaires des agents en CDI, CDD et en contrat aidé.

En Ex Haute-Normandie, la politique menée par l'ensemble des organisations présentes au CE, à l'exclusion du SNU, vise clairement à donner plus aux plus hauts revenus au détriment des plus bas et en évinçant les précaires.

En Ex Basse-Normandie, grâce au quotient familial obtenu par le SNU dès 2013, 80 % des agents se situent dans la tranche des dotations maximales.

En tenant compte du nombre de parts du foyer, le quotient familial ne pénalise pas forcément les familles aux plus hauts revenus : un foyer avec 2 enfants au "revenu fiscal" de 40000 € se situe dans la tranche de dotation maximale en Ex Basse-Normandie alors qu'il se situe dans la tranche de dotation minimale en Ex Haute Normandie.

Ensemble disons oui à la solidarité

Tout sera de nouveau à construire le 12 Mai 2016

LE QUOTIENT FAMILIAL C'EST QUOI ?

Calcul du quotient familial :

(Basse-Normandie)

$$\frac{\text{Revenu imposable}^*}{\text{Nombre de parts}^{**}} = \text{Quotient familial}$$

*ligne 25 de l'avis d'imposition

**Inscrites sur l'avis d'imposition +0,5 pour les agents seuls avec ou sans enfants

Une publication du SNU Pôle Emploi FSU Normandie

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr



Comment vous situer vis-à-vis du quotient familial :

Vous êtes seul(e) sans enfant en CDI ou CDD

Quotient familial le plus bas

Votre revenu imposable inférieur à 24000
23999/1,5 (1 part fiscale +0,5 part agent seul)
= 15999€

Quotient familial le plus haut

Vos revenus imposables à partir de + de 45000€
45001/1,5 (1 part fiscale +0,5 part agent seul)
= 30001€

Vous êtes seul(e) avec 1 enfant en CDI ou CDD

Quotient familial le plus bas

Votre revenu imposable inférieur à 32000
31999/2 (1,5 part fiscale +0,5 part agent seul avec enfant)
= 15999€

Quotient familial le plus haut

Vos revenus imposables à partir de + de 60000€
60002/2 (1,5 part fiscale +0,5 part agent avec enfant)
= 30001€

Vous êtes en couple (déclaration commune) sans enfant en CDI ou CDD

Quotient familial le plus bas

Votre revenu imposable inférieur à 32000
31999/2 = 15999€

Quotient familial le plus haut

Vos revenus imposables à partir de + de 60000€
60002/2 = 30001€

Vous êtes en couple (déclaration commune) avec 2 enfants en CDI ou CDD

Quotient familial le plus bas

Votre revenu imposable inférieur à 48000
47999/3 = 15999€

Quotient familial le plus haut

Vos revenus imposables à partir de + de 90000€
90003/3 = 30001€

Participation du CE pour les activités collectives :

(Ex Basse-Normandie)

- Pour les activités dont le coût est inférieur 20 €, la prise en charge est totale pour les agents et les ayants droit.
- Pour les activités dont le coût est supérieur à 20 € et inférieure à 50 €, la prise en charge est de 50% pour les agents et les ayants droit.
- Pour les activités dont le coût est supérieur à 50 €, voir tableau ci-dessous :

Quotient familial	Prise en charge (si coût CE > 50 €)	
	Agent	conjoint/enfant
De 0 à 16000 €	75 %	50 %
De 16000 à 23000 €	60 %	40 %
De 23000 à 30000 €	45 %	30 %
Plus de 30000 €	30 %	20 %

Comparaison des prestations entre les 2 régions :

En dessous de la région, vous avez la représentation de chaque CE.

Prestations collectives Basse-Normandie 2015 (5 SNU, 3 CGT, 2 CFE-CGC, 1 CFDT)	
Prestations d'un coût CE de moins de 20 €, prises en charge en totalité par le CE pour les agents et ayants droit	
Spectacle de fin d'année, canoé-kayak marais Carentan, Wakamé ateliers et relaxation, stand up padle, sortie nocturne rade de Cherbourg, théâtre	
Prestations prises en charge à 50 % par le CE pour agent et ayants droit (<u>montants avant prise en charge du CE</u>)	
Spectacle Jeff Panacloc (33 €), Initiation relaxation coréenne (30 €), Opéra - Orphée aux Enfers (34 €), Initiation char à voile (32 €), Char à voile (29 €), Escapade Alpes Mancelles (39 €), Giverny et les impressionnistes (45 €), Soirées Cabaret (50 €)	
Prestations prises en charge par le CE en fonction du quotient familial (<u>montants avant prise en charge du CE</u>)	
2 jours à Londres	252€/adulte, 192 €/enfant moins de 11 ans
Jersey/Sercq	203 €
Via Ferrata	75 €
Parade de Noël Disney 2 jours	274 à 353 €/adulte, 227 à 259 €/enfant. En fonction du nombre de personnes/chambre

Prestations collectives Haute-Normandie 2015 (3 SNAP, 3 FO, 2 CFE-CGC, 2 CGT, 1 CFDT, 1 SNU)	
Organisation de voyages. Tarif négocié en fonction du nombre de participants. Pas de participation financière du CE.	
Circuit de 13 jours au Guatemala du 5 au 17 mai 2015. Tarifs : 2145 €/personne. Supplément de 300 € pour une chambre individuelle. Supplément de 50 € si seulement de 15 à 20 participants. Possibilité de régler en 12 mensualités sans frais.	
Croisière Gloria en Méditerranée Occidentale du 12 au 19 mai 2015. Tarifs : 919 à 1319 €/adulte selon choix de cabine. Supplément de 330 à 520 € pour cabine individuelle. Gratuit pour les enfants de moins de 2 ans, 619 € pour les enfants de 2 à 16 ans. Possibilité de régler en 10 mensualités sans frais.	
Circuit au cœur de Malte du 9 au 16 mai 2015. Tarifs : 924 €/adulte. Supplément 130 € chambre individuelle et 50 € pour vue sur mer. 724 €/enfant de 2 à 11 ans. Possibilité de régler en 10 mensualités sans frais.	
Spectacle de Noël : <u>Gratuit pour les agents et ayants droit</u>	

Conditions de contrat et d'ancienneté :

Basse-Normandie :

Ouverture de toutes les prestations à tous les agents sans condition de durée de contrat effectuée.
Le montant est versé au prorata du nombre de jours de contrat pour les agents en CDD ou en contrat aidé dont la durée est inférieure à 3 mois.

Haute Normandie :

Ouverture de toutes les prestations aux agents en CDI sans condition d'ancienneté.

Ouverture sous réserve de remplir 3 conditions pour les agents CDD ou en contrat aidé :

- Avoir au moins 6 mois de contrat dans l'année civile
- Avoir déjà effectué au moins 3 mois de contrat
- Etre présent dans l'Etablissement au moment de la demande

Conclusion :

Le SNU souhaitait vous apporter un éclairage sur les choix et priorités donnés aux missions dédiées aux CE de Haute Normandie & Basse Normandie. Voici **4 différences** mises en évidence :

1. La diversité des activités proposées en 2015 :

HN : 3 voyages + spectacle Noël

BN : 56 activités à thématiques sportives, bien-être, culturelles dont 3 séjours découverte et Spectacle de fin d'année

2. Des prestations collectives qui s'adressent à **toutes et tous** :

HN : 30 participants + 1000 participants au spectacle Noël

BN : 268 participants (auxquels il faut ajouter les ayants droit) + 1000 participants au spectacle Noël

3. Des offres qui s'adaptent (ou non) au **budget** des agents

HN : coût variant de 924€ à 2145€ (sans prise en charge du CE)

BN : coût variant de moins de 20€ à 350€ (+ une prise en charge du CE en fonction du Quotient Familial)

4. Une part du budget investie pour **l'ensemble des agents** :

HN : 0€ pour activités collectives, 32400€ pour Noël.

BN : 100 000 € pour l'ensemble des activités collectives dont Noël

Le SNU défend le principe du versement des prestations à l'ensemble des agents dès leur entrée dans l'établissement et quel que soit leur contrat de travail (CDI, CDD, contrat aidé).
Le SNU défend le principe d'un montant de prestations qui tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale.

Le SNU revendique des ASC solidaires et équitables, des activités diversifiées pour toutes et tous.

**Pour un CE dynamique et soucieux socialement de ses agents,
Faites le choix qui s'impose à toutes et tous, votez pour le SNU 😊**

Nos sites

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-basse-normandie

<https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu>

<https://twitter.com/snupoleemploi>